

PIÈCES À FOURNIR POUR LES 2 ALSH,

LES « MAZET ENFANTS » « MAZET ADOS »

ALP, ÉTUDES SURVEILLÉES

(FOURNIR LES PHOTOCOPIES)

- Livret de famille
- Fiche sanitaire de liaison (signée par les responsables légaux)
 - Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Carnet de santé de l'enfant avec les vaccinations mises à jour (ou certificat de vaccinations)
 - Attestation d'assuré social
- Attestation d'assurance (responsabilité civile **extrascolaire**)
 - **Avis d'imposition N-1 ou de non-imposition (*)** (à défaut, c'est la pleine tarification qui sera appliquée)
 - Attestation Quotient familial CAF

() La non remise de cet avis d'imposition ou de votre attestation CAF entrainera l'application automatique d'une tarification à la tranche maximale.*

ASSURANCE EXTRASCOLAIRE À FOURNIR AU PLUS TARD LE 15 SEPTEMBRE

Pour le Mazet Ados

L'adhésion de 30 € à l'année est obligatoire (année civile)

**DOSSIER COMPLET A RETOURNER EXCLUSIVEMENT PAR MAIL
AU SECRETARIAT DU PÔLE JEUNESSE CULTURE**

**L'INSCRIPTION DE L'ENFANT SERA EFFECTIVE
SI LE DOSSIER EST COMPLET**

**Pour tout renseignement contacter l'accueil de la Mairie : 04 67 55 20 28
jeunesse@villesmdt.fr**

Pôle jeunesse / culture

2022 - 2023



Dossier nouvelle inscription

AUX ACTIVITÉS PÉRI ET EXTRASCOLAIRES

PHOTO
OBLIGATOIRE

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENFANT

NOM, PRÉNOM(S) :

Restaurant Scolaire : <input type="checkbox"/>	Etudes surveillées : <input type="checkbox"/>
ALP (matin soir) : <input type="checkbox"/> Accueil de loisirs périscolaires	
Mazet Enfants (élémentaire) : <input type="checkbox"/> Accueil de loisirs sans hébergement <i>les mercredis et pendant les vacances scolaires</i>	Mazet Ados (collège/lycée) : <input type="checkbox"/> Accueil de loisirs sans hébergement <i>les mardis, mercredis, vendredis et pendant les vacances scolaires</i>

NÉ(E) LE :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

VILLE :

DOMICILIATION DE L'ENFANT	Domicile parental : <input type="checkbox"/>		Domicile du père : <input type="checkbox"/>	
	Domicile de la mère : <input type="checkbox"/>		Garde alternée : <input type="checkbox"/>	
	Responsable légal 1		Responsable légal 2	
Nom / prénom				
Adresse (si différente)				
Téléphone				
Portable				
Adresse électronique				
Nom et Adresse Employeur				
Tél. Professionnel				
Allocataire CAF N°				
Sécurité sociale :	Régime Général : <input type="checkbox"/> MSA : <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/>	Régime Général : <input type="checkbox"/> MSA : <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/>		

Je soussigné(e) M. Mme. Mlle :
Responsable légal(e) de l'enfant :

Autorise les personnes citées ci-dessous à venir chercher mon enfant

(La personne qui est chargée de récupérer l'enfant devra présenter sa pièce d'identité à l'agent chargé de l'accueil).

Nom Prénom	Lien de parenté	Téléphone

Autorise, l'équipe d'animation à véhiculer mon enfant dans le minibus communal ou à utiliser les transports en commun pour emmener mon enfant aux sorties :

Oui Non

Autorise la commune à utiliser l'image de mon enfant sur les différents supports de communication municipaux pour la présentation et l'illustration des différentes activités et animations :

Oui Non

Votre enfant bénéficie-t-il d'un PAI (Protocole d'Accueil

Individualisé) : Oui (merci de compléter le dossier PAI) Non

Votre enfant mange-t-il du porc : Oui Non

Autorise l'enfant à arriver seul à :

L'ALP Oui Non

L'ALSH Mazet Enfants (élémentaire) Oui Non

L'ALSH Mazet Ados (collège/lycée) Oui Non

Autorise mon enfant à participer à toutes les activités proposées par les ALSH :

Oui Non

Autorise mon enfant à partir seul de la structure d'accueil :

ALP (activités de loisir périscolaire) Oui Non

ALSH (accueil de loisirs sans hébergement - élémentaire) Oui Non

ALSH (accueil de loisirs sans hébergement - collège/lycée) Oui Non

Règlements intérieurs

Téléchargeables sur le site de la mairie :

<http://www.ville-saint-mathieu-de-treviers.fr> ou disponibles en mairie.

Atteste avoir pris connaissance des règlements intérieurs :

- Du restaurant scolaire

- Des activités péri et extrascolaires (ALP / ALSH)

DateSignature des deux responsables légaux